

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2012

Date de la convocation : 20 février 2012

L'an deux mille douze et le vingt huit du mois de février à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de François Blache, Maire, à la salle de la mairie.

Présents : Mrs BLACHE François – MICHEL Marcel – TEYSSIER Robert – MAURE Pierre-Henri - Mr GEMO Michel - BLACHIER Thierry

Mmes - VIALLE Sabine- ROUDIL Anne-Marie - ISARD Isabelle –

Excusées : Mme COYO Hélène (procuration à Mme ROUDIL A.M.) – Mme RISSON Joke (procuration à Mr BLACHE F.)

Secrétaire de séance : VIALLE Sabine

D/2012-009 Compte Administratif Budget Général 2011

En exercice :11; présents :09 ; votants :09 (8 présents et 1 par procuration) ; pour :09; contre :0 ; abstention :1

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Marcel MICHEL, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par M. François BLACHE, maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0	21591.33	0	37107.35	0	58698.68
Opérations de l'exercice	267266.66	281401.59	666405.10	672310.16	933671.76	953711.75
Totaux	267266.66	302992.92	666405.10	709417.51	933671.76	1012410.43
Résultat de clôture		35726.26		43012.41		78738.67

Besoin de financement	0
Excédent de financement	43012.41
Restes à réaliser (RAR) dépenses	23293
Restes à réaliser (RAR) recettes	6093
Besoin de financement des RAR	17200
Excédent de financement des RAR	
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	25812.41

2. Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :
 au compte 1068 investissement
 au compte 002 excédent de fonctionnement reporté
3. Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
4. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
5. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

D/2012-010 Compte Administratif Budget AEP / assainissement 2011

En exercice :11; présents :09 ; votants :09 (8 présents et 1 par procuration) ; pour :09; contre :0 ; abstention :1

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Marcel MICHEL, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par M. François BLACHE, maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0	29146.20	0	119671.88	0	148818.08
Opérations de l'exercice	110021.86	110893.47	75538.31	74206.07	185560.17	185099.54
Totaux	110021.86	140039.67	75538.31	193877.95	185560.17	333917.62
Résultat de clôture		30017.81		118339.64		148357.45

Besoin de financement	0
Excédent de financement	118339.64
Restes à réaliser (RAR) dépenses	88510.20
Restes à réaliser (RAR) recettes	0
Besoin de financement des RAR	88510.20
Excédent de financement des RAR	
Besoin total de financement	0
Excédent total de financement	29829.44

2. Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :
10000 au compte **1068 investissement**
20017.81 au compte **002 excédent de fonctionnement reporté**
3. Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
4. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
5. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

D/2012-011 Compte Administratif Budget vente de chaleur 2011

En exercice :11; présents :09 ; votants :09 (8 présents et 1 par procuration) ; pour :09; contre :0 ; abstention :1

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Marcel MICHEL, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par M. François BLACHE, maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0	25866.65	617.62	0	617.62	25866.65
Opérations de l'exercice	182649.75	195080.71	516984.28	610434.11	699634.03	805514.82
Totaux	182649.75	220947.36	517601.90	610434.11	700251.65	831381.47
Résultat de clôture		38297.61		92832.21		131129.82

Besoin de financement	0
Excédent de financement	0
Restes à réaliser (RAR) dépenses	0
Restes à réaliser (RAR) recettes	0
Besoin de financement des RAR	0
Excédent de financement des RAR	
Besoin total de financement	0
Excédent total de financement	38297.61

2. Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :
0 au compte **1068 investissement**
38297.61 au compte **002 excédent de fonctionnement reporté**
3. Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
4. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
5. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

REGISTRE DES DELIBERATIONS**D/2012-012 Comptes de Gestion 2011**

En exercice :11; présents :09 ; votants :11; pour :09; contre :0 ; abstention :0

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011 concernant le budget général, le budget eau et assainissement, et le budget vente de chaleur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

le conseil municipal:

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- déclare que les comptes de gestion dressés (budget général, budget annexe eau et assainissement, budget vente de chaleur) pour l'exercice 2011, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

D/2012-013 Vote du budget AEP/ Assainissement 2012

En exercice :11; présents :09 ; votants :11; pour :09; contre :0 ; abstention :0

Il est voté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 133 000 € en section d'exploitation et à 383 320.20 € en section d'investissement.

D/2012-014 Convention SATESE

En exercice :11; présents :09 ; votants :11; pour :09; contre :0 ; abstention :0

Le maire donne connaissance de la proposition de convention d'assistance technique établie par les Conseils Généraux de la Drôme et de l'Ardèche pour le suivi de la station d'épuration.

Ce Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE) avait bénéficié jusqu'en 2011 d'un financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse à hauteur de 70 %. Ce taux ayant été ramené à 50 %, les tarifs ont été révisés et de ce fait une nouvelle convention est proposée aux communes. Le coût pour la commune est fixé à 240 € pour le suivi de la station d'épuration en 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la nouvelle convention afin de bénéficier des conseils du SATESE.

D/2012-015 Versement d'un fonds de concours à la communauté de communes des Châtaigniers

En exercice :11; présents :09 ; votants :11; pour :09; contre :0 ; abstention :0

Le maire rappelle au conseil municipal que, dans les nouveaux dispositifs d'aide aux projets d'équipements des communes et EPCI adoptés par le Conseil Général, il est versé aux communes une dotation au titre de la répartition du Fonds Départemental de Solidarité (18 746 € pour la commune en 2012).

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Cette dotation remplace le dispositif CAP Territoires.

Hors il s'avère que, dans le cadre CAP Territoire, la Communauté de Communes des Châtaigniers qui a la compétence voirie, percevait une aide pour ces travaux ce qui ne sera plus le cas avec le nouveau dispositif.

Le maire propose au conseil municipal de verser un fonds de concours à la Communauté de Communes des Châtaigniers pour le financement des travaux d'investissement de voirie 2012.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de verser un fonds de concours d'un montant de 5372 € à la Communauté de Communes des Châtaigniers pour les travaux de voirie 2012.

Cette somme sera inscrite au Budget primitif 2012.

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 28 février 2012

N° délibération	Objet de la délibération	Page
D/2012-009	Compte Administratif Budget Général 2011	1
D/2012-010	Compte Administratif Budget AEP / assainissement 2011	1
D/2012-011	Compte Administratif Budget vente de chaleur 2011	2
D/2012-012	Comptes de Gestion 2011	3
D/2012-013	Vote du budget AEP/ Assainissement 2012	3
D/2012-014	Convention SATESE	3
D/2012-015	Versement d'un fonds de concours à la communauté des Châtaigniers	3